

Dégrévement d'impôt

passent au rang de locataires au rythme de 1 p. 100 par année. Alors, la conclusion est assez facile. Si aucune amélioration sérieuse n'est apportée prochainement, dans 25 ans d'ici un quart seulement des gens seront propriétaires, contre trois quarts qui seront locataires.

Alors, je le répète, monsieur le président, si c'est cela que le gouvernement désire, il n'y a pas de problème, on n'a qu'à laisser les choses telles quelles.

Par ailleurs, si le gouvernement libéral se veut défenseur du capitalisme, de l'entreprise privée, je crois qu'il est temps qu'il le fasse voir en adoptant des lois qui favoriseront d'abord le chef de famille propriétaire de sa maison. S'il est devenu compliqué pour les Canadiens de devenir propriétaires, et de conserver ce qu'ils ont acquis par leur travail, c'est tout simplement, à mon avis, parce que les lois et les règlements émanant du Parlement ou des différents ministères ne reflètent pas les possibilités qui existent dans notre pays. Nous avons de l'espace et des matériaux en abondance, et l'on pourrait même pousser la production davantage si c'était nécessaire. Et sur un simple appel téléphonique, le Centre de la main-d'œuvre pourrait affecter un demi-million de chômeurs au travail, eux qui ne demandent qu'à travailler.

Alors, étant donné que la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction a contribué à la hausse du coût des logements, il n'y a pas deux façons de procéder, mais une seule, supprimons-la. Si l'augmentation des taux des prêts hypothécaires a contribué à accroître le coût des maisons, alors réduisons-les. Étant donné que le 21 mars 1967, par un simple vote, le gouvernement canadien a supprimé le plafond sur les taux d'intérêt, j'imagine que l'honorable ministre des Finances (M. Turner) pourrait prendre les dispositions nécessaires pour que cette opération se répète en sens inverse. Le ministre des Finances, j'imagine, n'est pas sans savoir que nous, les députés, avons le pouvoir de fixer les taux d'intérêt.

Le problème du logement est en voie de devenir un drame, les victimes sont nombreuses et personne ne semble se reconnaître coupable; et dans l'intimité, les responsables, les membres du gouvernement libéral actuel, se considèrent même innocents de la chose. Je suis d'avis, comme plusieurs autres, que ce petit jeu a déjà trop duré. Les députés libéraux qui sont ici présents devraient oublier un peu, je pense, leurs fournisseurs de caisse électorale et penser à leurs électeurs.

Aujourd'hui, je propose, appuyé par l'honorable député de Compton, que les propriétaires de maisons unifamiliales bénéficient d'un dégrévement d'impôt sur le revenu équivalent au montant payé en intérêt sur leur hypothèque et au montant de leurs taxes municipales et scolaires, jusqu'à concurrence de \$1,000 par année. J'espère avoir l'appui de tous les députés, puisque cette mesure est réclamée par toute la population. Même les militants libéraux la réclament.

L'automne dernier, tous les journaux du pays ont rapporté que les militants libéraux réunis en congrès dans la capitale fédérale avaient adopté une résolution visant à ce que l'on déduise de l'impôt les taux d'intérêt, et même l'intérêt sur les prêts hypothécaires.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Chaudière, réunie à l'occasion de son congrès annuel, l'automne dernier, à Saint-Georges-de-Beauce, sous la présidence de M. André Breton, organisateur libéral, a adopté une résolution en ce sens. Les membres de l'Association canadienne des syndicats d'écoles de chaque province du Canada qui s'étaient réunis à Québec au cours du mois de mai 1973, réclamaient la même chose. Leur résolution se lit comme il suit:

[M. Godin.]

«Que l'Association canadienne des syndicats d'écoles adresse une pétition au ministre des Finances du gouvernement du Canada et aux ministres des Finances de toutes les provinces canadiennes pour qu'ils adoptent des mesures financières qui permettront aux propriétaires de maisons familiales et aux locataires de déduire le montant de leurs taxes scolaires de leur revenu taxable.»

Cette résolution a été envoyée au ministre des Finances et aux ministres provinciaux des Finances.

Ces syndicats d'écoles représentaient toutes les régions du Canada, tant des milieux urbains que ruraux, et affirmaient représenter une majorité d'hommes et de femmes qui ont des responsabilités à assumer à l'égard des contribuables.

Monsieur le président, les députés ont également des responsabilités à assurer à l'égard des contribuables, et c'est pourquoi les députés du Parti Crédit Social du Canada sont heureux de s'associer aux syndicats d'écoles pour réclamer un peu de justice pour tous les Canadiens qui ont fait des efforts et qui ont jusqu'ici fait preuve de sens des responsabilités.

[Traduction]

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer l'avis de motion à l'étude visant à accorder un dégrévement d'impôt sur l'intérêt hypothécaire versé sur une maison familiale. C'est une mesure que l'on attend depuis longtemps et que les membres du parti conservateur progressiste et moi préconisons depuis quelque temps déjà. Notre parti est d'avis que les propriétaires de maisons devraient pouvoir déduire une partie de l'impôt foncier et de l'intérêt hypothécaire de leur revenu fédéral imposable et qu'un dégrévement équivalent devrait être accordé aux locataires.

Le rêve de toute famille canadienne de posséder sa maison est en train de se dissiper rapidement. Les prix des maisons montent en flèche tous les jours et les taux d'intérêt hypothécaire ont atteint 10 p. 100. Que la crise du logement soit attribuable à une pénurie ou aux prix, peu importe pour le consommateur canadien moyen, qui doit toucher au moins \$17,000 par année pour obtenir une hypothèque avant même de songer à s'acheter une maison. Autrement, il est obligé de vivre en appartement ou dans des maisons en rangées.

Environ 70 p. 100 des Canadiens voudraient s'acheter une maison unifamiliale avec un terrain d'une étendue raisonnable. De nos jours, à Toronto et dans d'autres grandes villes canadiennes, 5 p. 100 seulement des gens peuvent s'acheter une maison et la moitié d'entre eux doivent dépenser presque la moitié de leur revenu en paiements hypothécaires. Aussi est-il facile de comprendre pourquoi le bill du député de Portneuf (M. Godin) doit être accepté par le gouvernement et pourquoi on doit immédiatement accorder des dégrévements, aux termes du bill à l'étude, aux propriétaires de maisons actuels et futurs.

Voici quelques raisons pour lesquelles le bill devrait être adopté. Tout Canadien devrait pouvoir habiter un logement convenable, à prix raisonnable, pourvu d'un coin de verdure; ce devrait être considéré comme un droit dans son cas. Néanmoins, vu les restrictions d'ordre naturel imposées par la géographie et celles, d'ordre économique et social, qui sont nécessaires, une politique ministérielle devrait viser à assurer un nombre suffisant de maisons de divers genres afin que tous les Canadiens puissent choisir le genre et les conditions de logement qui leur conviennent.

Le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour 1973 déclare que l'effort réalisé dans